



ARRETE DU MAIRE N°2025-369

Pôle : Sécurité

**Autorisation d'une mise en clignotant des feux tricolores
à l'occasion d'un tournage de film le 27 octobre 2025**

Nomenclature ACTES : 6.1

Le maire de la commune de Sausset-les-Pins,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6,
VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I, relatif à la signalisation temporaire,
VU la demande formulée par Monsieur **Seknaji Mehdi Emmanuel**, Régisseur Général de la production Cheyenne fédération, concernant la fermeture de voie rapide D9, dans le sens Carry le Rouet vers Sausset les Pins, pour les besoins du tournage du film
CONSIDERANT, la nécessité de fluidifier la circulation et d'éviter une affluence excessive, lors de la fermeture de la voie rapide D9, il y a lieu de mettre temporairement au clignotant les feux tricolores sur l'avenue de l'Europe, avenue de la Côte Bleue, avenue Clément Monnier et avenue Adolphe Fouque.
CONSIDERANT l'intérêt public de garantir la sécurité de la circulation et le bon déroulement du tournage

ARRETE

ARTICLE 1 : Afin de fluidifier la circulation dans le centre-ville et d'éviter une affluence excessive, lors de la fermeture de la voie rapide D9, les feux tricolores implantés sur les voies suivantes :

- Avenue de l'Europe, (N° 1079)
- Avenue de la Côte Bleue, (N°925, 1033, 1080)
- Avenue Clément Monnier
- Avenue Adolphe Fouque

Seront temporairement mis en position clignotant le lundi 27 octobre 2025 de 12h00 à 22h00

ARTICLE 2 : Les restrictions de circulation et la modification du fonctionnement des feux cesseront automatiquement à l'issue de la période mentionné dans l'article 1.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du Pôle Sécurité, Monsieur le Directeur du Pôle Technique, ainsi que leurs subordonnés sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera tenu à la disposition de Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement d'ISTRES et publié au recueil des actes administratifs de la ville de Sausset-les-Pins.

Fait à Sausset-les-Pins, le 15 octobre 2025

Le Maire,
Maxime MARCHAND

